

ECLAIRAGE URBAIN: PRESENTATION DU RESEAU LUCI ET SELECTION DE BONNES PRATIQUES MUNICIPALES

CONTACTS

RESEAU LUCI

Alexandre COLOMBANI,

Directeur du réseau Luci

00 33 (0)4 72 10 56 15

✉ alexandre.colombani@mairie-lyon.fr

Nikita JUNAGADE

Chargée de communication

00 33 (0)4 72 10 56 38

✉ nikita.junagade@mairie-lyon.fr

LIEGE

Olivier JONET

Département Travaux

de la Ville de Liège

00 32 (0)422 185 78

✉ Olivier.Jonet@liege.be

LYON

Jean-François ZURAWIK

Directeur des Evénements à

la Ville de Lyon

00 33 (0)4 72 10 48 51

✉ jean-francois.zurawik@mairie-lyon.fr



BESOINS IDENTIFIÉS

L'intérêt porté par les villes à l'éclairage urbain a longtemps été lié aux questions de sécurité. Aujourd'hui, les villes confrontent à travers leurs politiques d'éclairage des besoins et des enjeux beaucoup plus larges:

- valorisation du patrimoine, attractivité culturelle et touristique des villes
- éclairage urbain au service du cadre de vie
- éclairage urbain et efficacité énergétique
- éclairage urbain et développement durable
- tendance à venir: éclairage urbain et prise en compte des temporalités, des rythmes de vie, etc.

Ces multiples fonctions de l'éclairage évoluent aussi selon les avancées technologiques, générant un nouveau besoin d'échanges d'expériences entre les acteurs municipaux.

OBJECTIFS

Créer une plateforme d'échange entre villes et acteurs de l'éclairage urbain: échanges d'expériences, d'informations, de méthodologies.

CONTEXTE

Création du réseau Luci par la ville de Lyon, pionnière en matière de politiques d'éclairage urbain: première ville à adopter un plan lumière en 1989, et organisatrice d'un des principaux événements «Lumières» dans le monde.

ACTEURS

Association Luci - 65 villes membres - 35 membres associés

DATES DE LA MISE EN PLACE

2002 – en cours

Présentation du réseau Luci dédié à l'éclairage urbain

→ DESCRIPTIF

- » Le réseau Luci est un réseau d'échange sur les problématiques de l'éclairage urbain. Il réunit 65 villes membres et 35 membres associés (fabricants, installateurs, concepteurs, universitaires). Le réseau permet d'échanger les savoirs et les expériences en particulier sur les questions suivantes:
 - » planification de l'éclairage
 - » éclairage et valorisation du patrimoine
 - » éclairage et sécurité urbaine
 - » éclairage et cadre de vie
 - » éclairage et création: organisation de grands événements Lumière.
 - » éclairage et développement durable

→ ORIGINE

- » Plan Lumière de la Ville de Lyon (1989) et développement de l'événement «Fête des Lumières»: intérêt manifesté par de nombreuses villes dans le monde pour les expériences lyonnaises.
- » Suite à ce constat, l'adjoint en charge des Relations Internationales de la Ville de Lyon a l'idée de structurer cette relation en créant un réseau de villes sur ce thème (2002).

→ FINANCEMENT

- » Le réseau Luci est une association indépendante et ne reçoit aujourd'hui aucune subvention. Son budget repose sur les cotisations annuelles payées par ses membres. N'importe quelle ville peut rejoindre le réseau - pas de conditions d'entrée. La cotisation annuelle est progressive: elle est calculée en fonction du PIB/habitant de la ville et de l'importance de sa population. La cotisation annuelle peut donc aller de 260 euros/an à 6000 euros/an
- » Le projet a cependant bénéficié d'un financement entre 2004 et 2007 dans le cadre d'un programme européen INTERREG IIIC.

Zoom sur les bonnes pratiques en matière d'éclairage urbain

→ ECLAIRAGE ET PLANIFICATION: L'EXEMPLE DU PLAN LUMIÈRE DE LA VILLE DE LIEGE

» **Descriptif: Qu'est-ce qu'un Plan Lumière ?** Un «Plan Lumière» est une politique permettant de planifier et d'organiser l'éclairage de façon cohérente à l'échelle de la ville. Le plan Lumière couvre plusieurs dimensions: sécurité urbaine, valorisation du patrimoine, signalisation...

» **Étapes de la mise en oeuvre: Comment a été conçu le Plan Lumière?** L'élaboration du Plan Lumière de Liège a commencé par le lancement, en 2003 d'une grande étude visant à analyser la situation existante (diagnostic) de l'éclairage urbain à Liège. **Ce diagnostic s'appuie sur un travail de terrain** mené pendant 7 mois, de jour comme de nuit, et visant à produire trois types de relevés pour les 45 zones constituant le territoire communal:

1. Le relevé de paysage urbain de jour permet d'identifier les caractéristiques du paysage et de l'architecture: structures urbanistiques, nature du bâti (époque, intérêt architectural, ensembles remarquables) caractéristiques des espaces urbains (fronts commerciaux, équipements et écoles, hauteur du bâti), aspects paysagers (vues proches ou lointaines, lisières plantées ou boisées).

2. Le relevé de l'atmosphère nocturne est plus qualitatif, il vise à apprécier l'effet produit par l'éclairage, le ressenti du promeneur: rues ou places trop ou trop peu éclairées, etc.

3. Le relevé technique des éclairages publics et des illuminations : il permet d'établir une cartographie des types d'éclairage existants dans chaque rue : type d'appareil, type de source, implantation, hauteur et vétusté.

Parallèlement à ces études de terrain, **une étude historique et architecturale** a été commandée à un historien de l'art, ayant abouti à la sélection d'environ 70 bâtiments représentant le patrimoine de la ville et des potentiels d'illumination.

Sur la base de ce diagnostic qui croise analyse paysagère et diagnostic technique de l'éclairage, les objectifs devant être poursuivis peuvent être définis.

Dans le cas de la ville de Liège, les objectifs sont:

1. lien fédérateur autour d'une image positive
2. concilier ville touristique et culturelle et ville de quartier
3. travailler sur la silhouette de la ville et la lisibilité de sa structure
4. Renforcer le sentiment de sécurité
5. Intégrer le développement durable
6. Inciter au développement d'initiatives privées de qualité

→ ECLAIRAGE, FESTIVITES ET IMPLICATION DES HABITANTS : EXEMPLE DE LA FETE DES LUMIERES A LYON

» **Descriptif:** A Lyon la création d'un festival Lumière est étroitement liée à une tradition religieuse locale en date du XVII^{ème} siècle, célébrant la fin de la peste. Perpétuée par les habitants, cette tradition est un élément fort d'identité locale. En constituant cette tradition en festival, la ville renforce son identité, le sentiment d'appartenance de sa population, tout en se faisant connaître par un événement original, qui attire les visiteurs par millions chaque année.

Comment la Ville préserve-t-elle le lien entre les Lyonnais et ce Festival devenu une manifestation de grande ampleur? Comment favorise-t-elle l'appropriation de la fête par les habitants de tous les quartiers?

1. Associer les étudiants à l'événement : Mise en place des expérimentations étudiantes

La Ville de Lyon et l'équipe organisatrice de la Fête des Lumières ménagent, depuis 2005, une large place aux projets développés par les étudiants. Par exemple, un grand concours est organisé chaque année en partenariat avec les Grands Ateliers de l'Isle d'Abeau. **Ce concours d'idées d'installations lumières dans l'espace urbain**, est lancé auprès de dizaines d'écoles d'architecture, d'art, de design et d'ingénieur. En 2010, 174 étudiants provenant de 12 écoles (10 françaises et 2 italiennes) ont répondu au concours d'idées en présentant. Un jury réuni à l'hôtel de ville de Lyon a choisi 16 projets lauréats, intégrés à la Fête des Lumières.

La Ville apporte son soutien au concours par différents moyens: financier (subventions), technique et logistique (mise à disposition de locaux pour tester les projets, etc), expertise (aide les étudiants à mener des partenariats avec les entreprises). Enfin elle offre aux lauréats l'opportunité de présenter leur projet à des millions de visiteurs lors du 8 décembre.



2. Associer les quartiers en difficulté à la Fête des Lumières: Mise en place de Résidences d'artistes

La Ville de Lyon mène plusieurs actions afin que la Fête des Lumières profite aussi aux quartiers en difficulté, et devienne un facteur d'animation et d'action culturelle auprès de leurs habitants.

Par exemple, l'appel à projet «Idées Lumineuses» permet depuis 2003 de subventionner des projets de résidence artistiques implantées dans ces quartiers. Les artistes candidats présentent un projet artistique sur la thématique de la lumière, et la façon dont ils comptent collaborer avec les habitants. A l'issue de cet appel à projet, un Comité de sélection (composé du Maire Adjoint aux Grands Evénements - Jeunesse et Vie Associative, du Maire Adjoint à la Politique de la Ville et à l'Habitat, ainsi que des maires des arrondissements concernés) sélectionne les lauréats sur la base des critères suivants:

- implication des citoyens et des acteurs locaux
- créativité, qualité, pertinence du projet, son lien avec la lumière, l'architecture / le mobilier urbain
- dimension festive et conviviale du projet